

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE  
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents SM3A**

**TRAVAUX DE SECURISATION DU NANT D'ARMANCETTE**

**Enquête Publique Unique portant sur :  
La demande de Déclaration d'intérêt Général du Projet  
La demande de Déclaration d'Utilité Publique du Projet  
L'Enquête Parcellaire**

**AVIS d'ENQUETE sur la DECLARATION d UTILITE  
PUBLIQUE**

**Arrêté Préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2017-0062 de Monsieur le  
Préfet de la Haute-Savoie du 29 juin 2017**

Le 16 octobre 2017  
Le Commissaire Enquêteur

JM CHARRIERE



## ***SOMMAIRE***

<b>1. Le Contexte</b>	<b>2</b>
<b>2. Le Projet</b>	<b>3</b>
<b>3. Description de la solution retenue</b>	<b>4</b>
<b>4. Les points forts du projet</b>	<b>4</b>
<b>5. Les points du projet a etudier</b>	<b>5</b>
5.1 Scénario de vidange de la cuvette de rétention apres une crue centennale	5
5.2 Impacts du projet sur l’environnement lors de la réalisation des travaux	5
5.3 Impacts du projet sur le jardin d enfants	6
<b>7. Compatibilité du projet avec le futur Plan Local d’Urbanisme de la commune</b>	<b>7</b>
<b>8. L’avis</b>	<b>7</b>

### **1. LE CONTEXTE**

Le Nant d’Armancette, situé sur la commune des Contamines-Montjoie est sujet à de nombreuses coulées de lave torrentielles lors des orages d’été.

En août 2005, une crue a générée un volume de lave de l’ordre de 170.000m<sup>3</sup> (voir photos ci-après).

Des travaux d’urgence ont été réalisés ainsi que des études de simulation dans lesquelles il ressort que la crue de référence centennale apporterait un volume de dépôts de l’ordre de 200 à 250.000 m<sup>3</sup>. Ces volumes ne peuvent pas être contenu dans les aménagements actuels créés dans l’urgence.

En conséquence, le Syndicat Mixte d’Aménagement de l’Arve et de ses Affluents et la Commune veulent construire une plage de dépôt capable de contenir les volumes théoriques de laves protégeant ainsi les habitations situées en aval du torrent.

Crue de 2005 Apport de matériaux en fin de crue



## **2. LE PROJET**

Le Nant d'Armancette prend sa source sur le versant Ouest des AIGUILLES de la BERANGERE à environ 3.400 m d'altitude. Il se jette dans le Bon Nant au lieu-dit Le Cugnon à une altitude de 1.100 m et après avoir parcouru une distance de l'ordre de 5,5 km. Sa pente moyenne est de 50%.

La nature géologique sur laquelle coule le torrent est propice, lors de forts orages d'été, à la production d'importants volumes de lave torrentielle pouvant entraîner des blocs de grandes dimensions (voir photographies chapitre 1).

Depuis la tenue d'archives en 1733, le Nant d' Armancette a subit 13 crues ou laves torrentielles avec transport de gros blocs dont les deux principales ont eu lieu :

### Le 17 septembre 1964 :

Le volume de matériaux solides a été estimé à 100.000/120.000M3. Des débordements ayant eu lieu au lieu-dit le Cugnon sur des terrains sur lesquels, aujourd'hui, des résidences ont été construites.

Un lac de 500 mètres de long s'était formé sur le Bon Nant en amont de l'arrivée des laves.

### Le 22 aout 2005 :

Le phénomène est plus important qu'en 1964.

Le volume de matériaux solides a été estimé à 173.000 M3 avec des blocs transportes de l'ordre de 100 M3.

Un lac de 300 mètres de long s'était formé sur le Bon Nant en amont de l'arrivée des laves.

Suite à la crue de 2005, des travaux d'urgence et des études ont été réalisées par des bureaux d'étude en 2007, 2008 et 2011.

Il en a été conclu que la lave centennale de référence aurait un volume de 250.000 m<sup>3</sup>.

Dix variantes de travaux de protection ont été étudiées, trois solutions ont été approfondies, une a été choisie.

### **3. DESCRIPTION DE LA SOLUTION RETENUE**

La solution retenue consiste à créer une plage de dépôts d'une capacité de stockage d'un volume de 200 à 270.000 m<sup>3</sup> avec une revanche variant 2.0 à 0.8 m par rapport aux sommets des digues qui l'entourent.

L'ensemble, plage de dépôts et digues de retenue, couvrira une surface de l'ordre de 50.000 m<sup>2</sup> dont 29.000m<sup>2</sup> provenant de 77 parcelles privées appartenant à 71 propriétaires.

Les travaux de décaissement seront importants puisqu'ils produiront 174.000m<sup>3</sup> de déblais qui serviront en partie à la construction des digues.

Ces dernières seront de grandes dimensions. En rive droite du torrent et en amont de la RD902 la digue aura une longueur de 355 m pour une hauteur, coté village, variant de 0 à 14 m.

En rive gauche en amont du pont de la RD902 la digue mesurera 402m pour une hauteur maximale de 18 m.

L'excédent des déblais, de l'ordre de 86.000 m<sup>3</sup>, sera :

- a) Introduit pour un volume de 2.000 à 3.000 m<sup>3</sup> dans le lit du Bon Nant dans trois lieux définis par le plan de gestion du Bon Nant. Ces derniers sont situés en aval du village des Contamines et en amont de St Gervais.
- b) Stoker en attente de valorisation en fond de vallée au bord de l'Arve.
- c) Diriger vers des centres spécialisés pour les déblais de travaux publics qui ont servis à la construction du parking en aval du pont de la RD902.

Des travaux annexes seront réalisés (dévoisement de réseaux, création d'une piste d'accès au jardin d'enfants, réaménagement de ce dernier, aménagement d'un plateau ralentisseur sur la RD902).

### **4. LES POINTS FORTS DU PROJET**

- 1) La sécurité des habitants vivant à proximité du Nant et leurs biens est optimale pour toutes les crues torrentielles apportant un volume de matériaux inférieur ou égal au volume apporté par une crue de fréquence centennale.
- 2) L'organisation qui aura en charge la surveillance du bon état de fonctionnement de l'ensemble des ouvrages me paraît optimale.

## 5. LES POINTS DU PROJET A ETUDIER

### 5.1 SCENARIO DE VIDANGE DE LA CUVETTE DE RETENTION APRES UNE CRUE CENTENNALE

*Question 10 du CE : Pourquoi le SM3A n'a-t-il pas fait l'étude du scénario de la vidange de 200.000/250.000 m<sup>3</sup> de matériaux déposés par la crue (Durée de remise en état de la rétention, stockage, problème de transports, et).*

Réponse du SM3A : Le cas de remplissage à pleine capacité de la plage de dépôt (250 000 m<sup>3</sup> de matériaux déposés par la crue) représente effectivement une situation particulière à gérer. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion de crise différente de l'entretien courant de la plage de dépôt (curages de quelques milliers de mètres cube), assuré par le biais d'un marché public sous forme d'accord-cadre.

En amont des travaux de curage, il sera dans un premier temps nécessaire de restaurer un chenal pour les écoulements liquides en remaniant les matériaux solides déposés.

L'enlèvement des matériaux déposés dans l'ouvrage nécessitera la mobilisation de plusieurs entreprises, dans le but d'accélérer les opérations de déblaiement et de disposer d'un espace supplémentaire de stockage des déblais sur les plateformes des entreprises.

Il est probable que la vidange des 200 000 à 250 000 m<sup>3</sup>, au regard du retour d'expérience de l'évènement de 2005, prendra entre 1 et 2 ans.

*Conclusion du CE : Je pense que le SM3A devrait demander à ses bureaux d'étude de travailler sur un scénario d'une crue torrentielle de 150.000m<sup>3</sup> (moyenne des volumes transportés durant les deux principales crues) pour faire des simulations de durée de vidange de la plage de dépôts, des impacts du transport des matériaux et des possibilités de stockage de ces derniers.*

### 5.2 IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT LORS DE LA REALISATION DES TRAVAUX

#### ❖ *Sur la santé et la sécurité des populations*

La population permanente et plus particulièrement les habitants du village du Cugnon auront à subir le bruit des tronçonneuses qui serviront à l'abattage des arbres de la forêt située sur la rive gauche du torrent ainsi que celui généré par tous les engins de terrassement de la cuvette et de construction des digues.

Ils pourront subir également la présence de poussières dues aux travaux et celle de la circulation des poids lourds transportant les excédents de remblais et autres matériaux.

Mesures du SM3A: Afin de limiter l'impact de ces travaux dans ces communes – Les Contamines et Saint Gervais qui vivent du tourisme d'hiver et d'été, les travaux seront réalisés sur les périodes d'avril à juin et octobre à décembre et cela sur une période de trois ans.

#### *Remarque du CE :*

*Il est bon de rappeler que la vallée de l'Arve est une des vallées les plus polluées de France et particulièrement en particules fines (PM10). Ces*

*épisodes de pollution dû aux activités humaines liés à des situations atmosphériques particulières ont lieu généralement au cours des mois d'hiver (décembre, etc.). Il me paraît opportun de décaler la période de travaux d'automne sur septembre, octobre et novembre pour ne pas accroître la pollution. Cela risque de nuire aux derniers résidents touristiques des Contamines de septembre mais je rappelle que ces travaux sont réalisés pour leur sécurité. A eux d'en supporter un peu de nuisances plutôt que d'accroître la pollution de l'air respiré par les habitants du fond de la vallée.*

Question 0 du CE : *Le fait d'avancer les campagnes d'automne au mois de septembre est-il acceptable pour le SM3A ?*

Réponse du SM3A : Le calendrier de mise en œuvre des travaux a été calé de façon à répondre au mieux :

- aux enjeux environnementaux, tels qu'ils ont été décrits dans l'étude d'impact ;
- aux contraintes liées aux niveaux d'eau ;
- aux périodes touristiques.

Il a été retenu que le chantier se déroulerait sur les périodes de Mars à Mai et d'Octobre à Décembre, soit 6 mois de travaux effectifs par an. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 2 ans et demi (soit 15 mois de travaux effectifs).

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation environnementale IOTA unique, la DDT74 a souhaité des précisions sur le contenu de l'étude d'impact et notamment les incidences du projet sur la santé. La réponse du SM3A sur ce point est décrite en page 11 du document « réponse à l'avis de la DDT74 – Annexe 1 », annexé au dossier d'autorisation environnementale IOTA unique soumis à l'enquête publique.

Le calendrier des travaux peut néanmoins être réajusté. Le SM3A consultera les services de la DDT74 de manière à préciser si les travaux peuvent se dérouler sur le mois de septembre.

Conclusion du CE :

*Je comprends les arguments du SM3A mais je maintiens le fait que les gens de la vallée de l'Arve subissent déjà beaucoup de pollution aux particules fines pour leur en rajouter.*

### **5.3 IMPACTS DU PROJET SUR LE JARDIN D ENFANTS**

*La réponse à cette question présente un lien direct avec les questions 5 et 13 auxquelles il convient de se reporter.*

Réponse du SM3A : Quelques éléments de contexte doivent ici être précisés. Initialement, le projet de sécurisation du torrent intégrait une relocalisation de l'activité « jardin d'enfant ». A ce titre, le SM3A avait intégré à la DUP des parcelles prévues à cet effet.

Les recherches du cabinet MARCELEON, assurant une mission d'assistance aux procédures foncières sur cette opération pour le compte du SM3A, ont conduit à démontrer que l'activité « jardin d'enfant » était exercée sans droit ni titre par l'ESF. Ainsi, la relocalisation cette activité par le SM3A ne pouvait être assurée.

La commune de Contamines-Montjoie a, de son côté, procédé à l'acquisition de parcelles (n°B849 et B860), a priori dans l'objectif relocalisation de cette activité

*Conclusion du CE : Réponse insatisfaisante.*

#### **6. SCENARIO DE VIDANGE DE LA CUVETTE DE RETENTION APRES UNE CRUE CENTENNALE**

*Question 10 du CE : Pourquoi le SM3A n'a-t-il pas fait l'étude du scénario de la vidange de 200.000/250.000 m<sup>3</sup> de matériaux déposés par la crue (Durée de remise en état de la rétention, stockage, problème de transports, et).*

Réponse du SM3A : Le cas de remplissage à pleine capacité de la plage de dépôt (250 000 m<sup>3</sup> de matériaux déposés par la crue) représente effectivement une situation particulière à gérer. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion de crise différente de l'entretien courant de la plage de dépôt (curages de quelques milliers de mètres cube), assuré par le biais d'un marché public sous forme d'accord-cadre.

En amont des travaux de curage, il sera dans un premier temps nécessaire de restaurer un chenal pour les écoulements liquides en remaniant les matériaux solides déposés.

L'enlèvement des matériaux déposés dans l'ouvrage nécessitera la mobilisation de plusieurs entreprises, dans le but d'accélérer les opérations de déblaiement et de disposer d'un espace supplémentaire de stockage des déblais sur les plateformes des entreprises.

Il est probable que la vidange des 200 000 à 250 000 m<sup>3</sup>, au regard du retour d'expérience de l'évènement de 2005, prendra entre 1 et 2 ans.

*Conclusion du CE : Je pense que le SM3A devrait demander à ses bureaux d'étude de travailler sur le scénario d'une crue torrentielle de période centennale pour en déterminer la durée de vidange de la plage de dépôts, les impacts du transport des matériaux et des possibilités de stockage de ces derniers.*

#### **7. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

Dans le nouveau PLU en cours d'élaboration, la commune a créé une zone dont le règlement permettra la réalisation de l'ensemble des travaux de sécurisation.

#### **8. L'AVIS**

Considérant que le public a été informé du déroulement de l'enquête publique par voie de presse et affichage en mairie et sur les lieux des futurs travaux, qu'il a pu consulter l'ensemble du dossier à la mairie sous forme papier ou grâce à un poste informatique dédié, qu'il a pu s'exprimer verbalement lors de mes permanences ou écrire ses remarques sur le registre d'enquête ou par mail via un site dédié,

Considérant qu'elle connaît l'importance du projet et quelle souhaite le voir se réaliser rapidement,

Considérant que le SM3A devrait étudier le scénario de vidange de la cuvette de rétention après le passage d'une crue importante et l'inscrire dans le plan de gestion de l'ouvrage,

Considérant satisfaisant l'ensemble des réponses du SM3A aux questions du public et à moi-même hors pour celles portant sur la simulation de vidange et du jardin d'enfants,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément à l'Arrêté Préfectoral

**J'émet un AVIS FAVORABLE à la DECLARATION d'utilité PUBLIQUE du Projet de sécurisation du Nant d'Armencette proposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A) et situé sur la commune des Contamines-Montjoie. Cet avis est assorti d'une réserve et de deux recommandations.**

La réserve concerne le scénario de vidange du bassin d'expansion après passage d'une crue importante du type de celle qui a eu lieu en 2005. Je considère que cette étude est nécessaire et que l'organisation qui en découlera devra être inscrite dans le plan de surveillance et d'intervention.

D'autre part, je recommande à SM3A :

- A) de modifier l'organisation des travaux afin de limiter le transport des matériaux en fond de vallée durant les mois de décembre,
- B) de se rapprocher de la commune afin de trouver un lieu, proche du village, où pourra être aménagé le nouveau jardin d'enfants pour les hivers 2018/2019 et suivants.